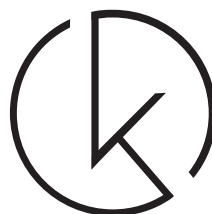


BAREME HONORAIRES

TRANSACTION, GESTION & LOCATION



Kahûte
L'agence immobilière

Honoraires de Transaction

Montant du Prix de vente	Mandat exclusif (Honoraires TTC)	Mandat simple (Honoraires TTC)
Inférieur ou égal à 50 000 [€]	10% du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 3000 [€] TTC.	
Entre 50 001 [€] et 100 000 [€]	7%	8%
Entre 100 001 [€] et 150 000 [€]	5%	6%
Entre 150 001 [€] et 400 000 [€]	4,5%	5,5%
Entre 400 001 [€] et 1 000 000 [€]	4%	5%
Supérieur ou égal à 1 000 000 [€]	3,5%	4,5%
Fond de commerce	10%	
Honoraires d'estimation	300[€]	



Pour tout
MANDAT EXCLUSIF

Prestations offertes :

- Reportage photo HDR
- Visite virtuelle 360°
- Espace client dédié (agenda, statistiques, compte-rendu de visite)
- Accompagnement personnalisé
- Diagnostics remboursés lors de la signature définitive
- Pack web (Se Loger, Paruvenu, Bien Ici, Logicimmo, Le Bon Coin)
- Emplacement privilégié en vitrine
- Aide personnalisée dans les démarches administratives

- Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à réitération de l'acte authentique
- Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge du vendeur sauf cas exceptionnels : succession ou surendettement.
- AUCUN HONORAIRE ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.
- Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.
- Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

Honoraires de Location & Gestion

Location à usage d'habitation principale	
Visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail TTC (Soumis à la loi du 6 Juillet 89, Art. 5)	
Honoraires à la charge du bailleur	12,10[€] par m² de surface habitable (zone tendue)
Honoraires à la charge du locataire	12,10[€] par m² de surface habitable (zone tendue)
Établissement d'état des lieux (TTC) supplément logement meublé 100[€]	
Part bailleur	3,03[€] par m² de surface habitable
Part locataire	3,03[€] par m² de surface habitable
Location Parking, Garage (TTC)	
Honoraires de location, appliqués au preneur et au bailleur	150[€] TTC
Location local professionnel ou commercial (visites, constitution du dossier, bail)	
Honoraires de location à la charge exclusive du preneur	30% du loyer annuel HT
Gestion locative	
Honoraires de gestion constante (calculé sur les encaissements)	6% TTC
Garantie loyer impayé protection juridique et dégradations immobilières (indemnisation sous 24h)	2,9% TTC
Représentation assemblée générale	200[€] TTC
Frais de rejet de prélèvement	48[€] TTC

Tarifs applicables au 1^{er} Février 2026

SDP Immo - SARL au capital social de 40 000€ - TVA intra n 55 840 769 889 - Code APE 6831Z- RCS Lyon 840 769 889 - Carte Pro n° CPI 6901 2018 000 035 318 C.C.I de Lyon Métropole - Caisse de garantie. SEGAP Lloyd's 11 rue de Grenelle 75007 Paris - Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante